

Versement
1039 W 1-39

Identification

Intitulé/ Analyse : Registres d'écrou ; registre personnel de surveillance

Dates extrêmes : 1940-1949

Importance matérielle : 2,20 m.l.

Contexte

Service producteur : Centre pénitentiaire des Hauts-Clos de Troyes

Service versant : Maison centrale de Clairvaux

N° d'entrée du versement : 38934 et 59673

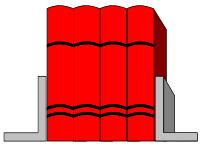
Date d'entrée du versement : 28/06/1983- 09/08/2021

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : 1er janvier 1991
Fin communicabilité : 1er janvier 2000

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 21/03/2022



Présentation

Présentation du service producteur

Le Centre pénitentiaire des Hauts-Clos, à Troyes, a été en activité entre 1939 et 1949. À l'origine, le bâtiment était destiné à remplacer les anciens hôpitaux de la ville, vétustes et obsolètes. En 1928, la Ville avait ainsi voté la décision de ce transfert et acquit le terrain quatre ans plus tard.

L'arrivée des premiers réfugiés espagnols transforme dans un premier temps le site en construction en centre d'accueil pour femmes et enfants. Avec la Seconde Guerre mondiale, le site reçoit les prisonniers de guerre en attente de transfert vers l'Allemagne. Le Centre des Hauts-Clos devient le Frontstalag 124 jusqu'en février 1941.

En mars 1941, alors que la Maison centrale de Clairvaux est saturée, les Hauts-Clos sont transformés par l'armée d'occupation et le Préfet régional collaborationniste René Bousquet en Centre pénitentiaire pour l'incarcération des Juifs, des prisonniers politiques, des personnes condamnés par l'Allemagne et de quelques droits communs. Le site doit devenir un modèle pour les prisons françaises avec une capacité d'accueil de 3 à 5 000 détenus.

Après la Libération de Troyes, le Centre des Hauts-Clos a continué à être utilisé comme prison, d'abord pour les collaborateurs, puis comme prison pour les femmes et les jeunes délinquants. Il est finalement revenu à sa vocation primitive d'hôpital en 1959.

Histoire et modalités d'entrée

Le versement des 38 premières cotes a été effectué par Jean-Marc ROGER, directeur des Archives départementales, lors d'une visite d'inspection des archives de la Maison centrale de Clairvaux. Ces registres étaient alors conservé dans le bureau du greffe de Clairvaux (voir la correspondance en date du 1er août 1983 coté 1161 W 78).

Le registre 1039 W 39 a été confié le 6 août 2021 à Édouard BOUYÉ, directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or, par M. Pascal VION, directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon, qui le conservait dans son bureau. Il a été donné aux Archives départementales de la Côte-d'Or le 9 août 2021.

Tris et éliminations pratiqués

Aucune élimination n'a été effectuée.

Le texte de référence est l'instruction n° DAF/DPACI/RES/2007/016 du 11 octobre 2007 relative à la gestion des archives des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire (établissement pénitentiaire – service pénitentiaire d'insertion et de probation – direction régionale des services pénitentiaires).

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

1 Y à 51 Y, 140 Y, 154 Y 2 : Maison centrale de Clairvaux (1790-1940).

1360 W 1005 à 1337 : Maison centrale de Clairvaux/Centre pénitentiaire des Hauts Clos de Troyes (1936-1963).

148 Y 1-79 : Administration pénitentiaire et population carcérale (1939-1944).

1596 W 1-94 : Sous-préfecture de Bar-sur-Aube (1941-1993). Les cotes 1596 W 64 à 94 concernent le fonctionnement de la Maison centrale de Clairvaux entre 1942 et 1993.

HD 387 : entrée n° 59068 du 5 novembre 2020 relative à la construction des Hauts-Clos (1903-1987). En cours de classement, disponible courant 2022.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du Code du patrimoine (art. L 213-2).

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du Code du Patrimoine). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document- de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du Code du Patrimoine.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le Code du patrimoine (art. L 213-2), les documents contenant des informations nominatives ne sont pas communicables avant un délai de 50 ans (respect de la vie privée).



Plan de classement

N° Articles	*Description*	*Dates extrêmes*
1-38	Population carcérale	1940 - 1949
1-8	*Prison des femmes*	*1940 - 1946*
9-32	*Prison des hommes*	*1941 - 1949*
33-38	*Prison des hommes et des femmes*	*1944 - 1949*
39	Personnel pénitentiaire	1944 - 1945

1039 W 1 - 38 **Population carcérale**

1940 - 1949

1039 W 1 - 8 Prison des femmes

1940 - 1946

1039 W 1 Répertoire général (21 juin 1944-3 août 1946)

1944 - 1946

1039 W 3 Registre de contrôle nominatif, n° 1-405 (21 juin 1944-31 décembre 1944)

1944 - 1944

1039 W 2 Registre de contrôle nominatif, n° 41-1238 (21 juin 1944-3 août 1946)

1944 - 1946

1039 W 4 Registre d'écrou, 1e série, n° 27-921 (21 août 1940-13 juin 1942)

1940 - 1942

1039 W 5 Registre d'écrou, 1e série, n° 922-1824 (13 juin 1942-21 août 1943)

1942 - 1943

1039 W 6 Registre d'écrou, 1e série, n° 1825-2259 (21 août 1943-8 août 1944)

1943 - 1944

1039 W 7 Registre d'écrou, 2e série, n° 1-902 (21 juin 1944-27 août 1945)

1944 - 1945

1039 W 8 Registre d'écrou, 2e série, n° 903-1238 (28 août 1945-3 août 1946)

1945 - 1946

1039 W 9 - 32 Prison des hommes

1941 - 1949

1039 W 9 Répertoire général (27 octobre 1941-1944)

1941 - 1944

1039 W 10 Répertoire général (mars 1944-mai 1946)

1944 - 1946

1039 W 11 Répertoire général (11 juin 1946-1947)

1946 - 1947

1039 W 12 Registre de contrôle nominatif (21 mars 1944-8 octobre 1948)

1944 - 1948

1039 W 13 Registre de contrôle nominatif, n° 9343-9977 (28 juin 1948-8 septembre 1948)

1948 - 1948

1039 W 14 Registre d'écrou, 1e série, n° 1-603 (27 octobre 1941-9 octobre 1942)

1941 - 1942

1039 W 15 Registre d'écrou, 1e série, n° 604-1506 (13 octobre 1942-26 février 1943)

1942 - 1943

1039 W 16 Registre d'écrou, 1e série, n° 1507-2418 (26 février 1943-18 novembre 1943)

1943 - 1943

1039 W 17 Registre d'écrou, 1e série, n° 2419-2660 (20 novembre 1943-20 juillet 1944)

1943 - 1944

1039 W 18 Registre d'écrou, 2e série, n° 1-299 (1er septembre 1942-17 juillet 1944)

1942 - 1944

1039 W 19 Registre d'écrou, 3e série, 1-909 (21 mars-12 mai 1944)

1944 - 1944

1039 W 20 Registre d'écrou, 3e série, 910-1818 (12 mai-19 juin 1944)

1944 - 1944

1039 W 21 Registre d'écrou, 3e série, 1819-2571 (19 juin 1944-26 février 1945)

1944 - 1945

1039 W 22 Registre d'écrou, 3e série, 2572-3450 (26 février-1er mai 1945)

1945 - 1945

1039 W 23 Registre d'écrou, 3e série, 3451-4365 (1er mai-13 juillet 1945)

1945 - 1945

1039 W 24 Registre d'écrou, 3e série, 4366-5280 (13 juillet-19 octobre 1945)

1945 - 1945

1039 W 25 Registre d'écrou, 3e série, 5281-6159 (19 octobre-20 décembre 1945)

1945 - 1945

1039 W 26 Registre d'écrou, 3e série, 6160-7068 (20 décembre 1945-23 février 1946)

1945 - 1946

1039 W 27 Registre d'écrou, 3e série, 7069-7671 (23 février-25 avril 1946)

1946 - 1946

1039 W 28 Registre d'écrou, 3e série, 7672-8274 (25 avril-11 juin 1946)

1946 - 1946

1039 W 29 Registre d'écrou, 3e série, 8275-8874 (11 juin 1946-18 juin 1947)

1946 - 1947

1039 W 30 Registre d'écrou, 3e série, 8875-9477 (18 juin 1947-3 juin 1948)

1947 - 1948

1039 W 31 Registre d'écrou, 3e série, 9478-10000 et 1-80 (3 juin 1948-19 janvier 1949)

1948 - 1949

1039 W 32 Registre d'écrou, 3e série, 81-111 (19 janvier 1949-12 avril 1949)

1949 - 1949

1039 W 33 - 38 Prison des hommes et des femmes

1944 - 1949

1039 W 33 Registre d'écrou pour dettes (3 avril 1944-15 juillet 1949)

1944 - 1949

1039 W 34 Registre de libération (8 mai 1944-28 décembre 1947)

1944 - 1947

1039 W 35 Registre d'écrou, 4e série : collaborateurs, n° 1-903 (27 août 1944-22 juin 1945)

1944 - 1945

1039 W 36 Registre d'écrou, 4e série : collaborateurs, n° 904-928 (23 juin-9 août 1945)

1945 - 1945

1039 W 37 Dossiers de détenus

[1940]-[1949]

1039 W 38 Dossiers de détenus

[1940]-[1949]

1039 W 39 - 39 Personnel pénitentiaire

1944 - 1945

1039 W 39 Registre matricule des agents de surveillance (21 mars 1944-14 février 1945)

1944 - 1945